



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

PRÉSENTS :

M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPLY, Mme CLOUET, M. BESNOU, M. HERNOUX, Mme DOUCE, Mme POULET, Mme POTEAU, M. LIÉNARD, M. DÉROUÈS, M. ADAM, Mme DALMOLIN, M. COUPAIN, M. LEVENT, M. MERCIER.

POUVOIRS :

Mme MOTTE à M. THOMAS.
Mme LION à Mme VAN ELSLANDE.
M. DESSE à Mme DOUCE.
M. PRÉVOST à M. LIÉNARD.
M. CHEVIGNÉ à M. MARLANT.
Mme OTHELET à M. DÉROUÈS.
Mme DESITTER à Mme DALMOLIN.
Mme LABROCHE à Mme CLOUET.
M. BONNECHÈRE à M. SOUPLY.
M. LALLEMENT à M. COUPAIN.
Mme GALOIN à M. MERCIER.
M. DEGELCKE à M. LEVENT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Hervé SOUPLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 11 avril 2023 qui est approuvé à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur Hervé Souply est nommé secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère, ainsi qu'il suit :

1/ - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31/2023 **TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.**

Rapporteur : Marie-Claude CLOUET.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Administration générale », et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier l'article 1^{er} de la délibération du 14 mars 2023 portant tableau des emplois communaux de la Ville d'Hirson,

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Rédacteur principal de 1^{ère} classe à raison de 30h00/s

Effectif actuel du grade : 0

Effectif nouveau du grade : 1

FILIÈRE TECHNIQUE

Ingénieur territorial

Effectif actuel du grade : 0

Effectif nouveau du grade : 1

PRÉCISE que les dispositions antérieures demeurent inchangées en tant qu'elles ne sont pas contraires aux termes de la présente délibération.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

2/ - POLITIQUES TERRITORIALES

32/2023 **ABATTOIR MUNICIPAL**

Rapporteur : Jacky BESNOU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré,

Et après lecture faite du rapport ;

.../...

ENTÉRINE la proposition de la Commission de Délégation de Service Public tendant à retenir la « SARL SABHIR » pour l'exploitation et la gestion de l'abattoir municipal ;

APPROUVE le contrat joint en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec la « SARL SABHIR ».

Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère) et 6 abstentions (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

33/2023 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL 2022.

Rapporteur : Jacky BESNOU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable de la Ville d'Hirson pour l'exercice 2022,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

34/2023 INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS-RIVIÈRES.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.634-1 à L.635-11 et R.634-1 à R.635-4,

Vu le Code l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu la délibération n°50/CC/2022 du 26 septembre 2022 de la Communauté de communes des Trois-Rivières actant le principe d'institution du « permis de louer »,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes des Trois-Rivières en matière d'habitat,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration ne contiendra pas de Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération n° 24/CC/2023 de la Communauté de communes des Trois-Rivières du 14 avril 2023 de mise en œuvre du « permis de louer »,

Considérant qu'une Opération de Revitalisation du Territoire est programmée sur la Ville d'Hirson,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de Communes des Trois-Rivières, et toutes administrations partenaires au dispositif, tout document nécessaire à la gestion du dispositif, et notamment une convention de gestion du « permis de louer »,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités résultant de la mise en œuvre de cette convention.

Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Dérrouès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère) et 6 contre (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

35/2023 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS : PARCELLE AX 122.

Rapporteur : Benoît ADAM.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;

Vu le projet de convention,

.../...

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ENEDIS la convention de servitude sous-seing-privé, à réitérer par acte authentique cette convention, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

3/ POLITIQUES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

36/2023 FORFAIT COMMUNAL SCOLAIRE 2023-2024.

Rapporteur : *Maryse DALMOLIN.*

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 442-5 du Code de l'éducation,

Vu la circulaire du 15 février 2012,

Vu la circulaire préfectorale du 11 mai 2023,

Considérant que le forfait scolaire est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de la ville d'Hirson,

Considérant que les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève ont été relevées dans le compte administratif de l'exercice 2022, conformément à la liste des dépenses éligibles visée en annexe de la circulaire du 15 février 2012,

FIXE le forfait communal scolaire pour l'année 2023-2024 à 1 581,82 € pour les élèves des classes maternelles et à 743,41 € pour les élèves des classes élémentaires.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

37/2023 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Rapporteur : *Laurent HERNOUX.*

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

VOTE au profit des différentes associations ci-dessus désignées les subventions correspondantes ;

IMPUTE en conséquence, selon le détail joint, la somme globale de 73 718 € sur le crédit global affecté à l'Office Municipal des Sports.

PRÉCISE que M. Chevigné, président d'association intéressé à la délibération, n'a pas pris part au vote.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Dérrouès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

Mme Marie-Hélène POTEAU quitte la séance à 20h12 et donne pouvoir à M. Jacky BESNOU.

4/ PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE

38/2023 PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT.

Rapporteur : Annick POULET.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE de participer pour l'exercice 2023 au dispositif financier du Fonds de Solidarité pour le Logement, à hauteur de 0,45 € par habitant, soit 3 908,25 € ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 de la Ville.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Dérrouès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

39/2023 PROGRAMMATION 2023 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.

Rapporteur : Dominique VAN ELSLANDE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Programme Local de Prévention de la Délinquance 2023 tel qu'il est annexé au présent rapport,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de Prévention de la Délinquance 2023 sont inscrits au Budget 2023 de la Ville d'Hirson.

Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Dérrouès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère) et 6 abstentions (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

40/2023 HIRSON : VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES.

Rapporteur : Thérèse DOUCE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le collectif « Greffes + » la Charte Ville ambassadrice du don d'organes », annexée à la présente délibération.

Vote : 29 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Dérrouès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, Mme Galoin, M. Degelcke, M. Mercier).

Levée de séance à 20 h 41.